



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat
Division des Personnels
de l'enseignement secondaire

DPES 3

2020

Affaire suivie par : Marc HILDEBRANDT- Béatrice VELIA

Tél : 02 62 48 10 02

Mél : mouvement2d2021@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens CS71003 97743 ST DENIS CEDEX

à

Saint-Denis, le **10 NOV. 2020**

La rectrice

Monsieur le président de l'université,

Mesdames, messieurs les chefs d'établissement du second degré,

Mesdames, messieurs les directeurs de CIO,

Mesdames, messieurs les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux,

Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du second degré

Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré (pour les PSY)

Objet : : Mises à disposition auprès de la Polynésie française de personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée 2021

Référence : Note de service du 9-10-2020 (NOR : MENH2025789N) – BO n° 42 du 5/11/20

La note de service référencée ci-dessus a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale souhaitant être mis à la disposition du gouvernement de la Polynésie française pour la rentrée scolaire d'août 2021.

Je vous rappelle les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :



| | |
|----------------------------------|--|
| Constitution du dossier | <p>Les candidatures doivent impérativement être déposées entre le 10 novembre 2020, et le 26 novembre 2020, minuit, heure de Paris, par voie électronique sur le site SIAT, accessible à l'adresse http://www.education.gouv.fr - rubrique concours, emplois et carrières, puis personnels enseignants. Un dossier, accessible dans cette rubrique, permet de saisir directement la candidature et les vœux. Ce dossier est ensuite imprimé, signé par l'agent et transmis au vice-rectorat de Polynésie française.</p> <p>L'attention des candidates et candidats est appelée sur le caractère indispensable de cette étape de la procédure dans le traitement de leur demande de mise à disposition : les agents qui ne se seront pas connectés sur Siat ne pourront prétendre à une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée 2021.</p> |
| Transmission des dossiers | <p>À la clôture de Siat, les agents reçoivent, à l'adresse mail communiquée lors du dépôt de la candidature un identifiant et un mot de passe personnels, qui vont leur permettre de s'authentifier dans l'application MAD, accessible à l'adresse suivante http://mad.ac-polynesie.pf, et disponible du 1er décembre 2020, sept heures, heure de Paris au 11 décembre 2020, minuit, heure de Paris. Dans cette application, ils déposent exclusivement par voie dématérialisée le dossier. Le dossier est signé par l'agent, visé par son supérieur hiérarchique direct qui exprime un avis motivé sur la candidature ainsi que son appréciation sur la manière de servir de l'intéressé et intéressée. Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent recueillir l'avis du chef d'établissement ou de service de leur dernière affectation. Le dossier est accompagné des pièces justificatives nécessaires à son étude et rappelées dans cette application, en l'occurrence :</p> <ul style="list-style-type: none">-la fiche de synthèse du dossier de l'agent à réclamer auprès de la division des personnels enseignants de l'académie dont il dépend ;-le dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière ;-le dernier arrêté d'avancement d'échelon ;-une lettre de l'agent décrivant ses motivations pour rejoindre la Polynésie française. |

L'attention des agents est appelée sur le fait qu'un dossier incomplet ne pourra être validé. De même, un dossier comportant des pièces différentes de celles demandées ne sera pas traité.

Aucune demande transmise hors délai ni aucun dossier papier transmis par voie postale ne seront pris en compte. La direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse se tiendra à la disposition des personnels souhaitant exercer en Polynésie française pour les informer sur la procédure de candidature, par téléphone au **01 55 55 45 50**.

La direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) du ministère chargé de l'éducation de la Polynésie française (BP 20673 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française) pourra également



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Division des Personnels
de l'enseignement secondaire**

renseigner les candidates et candidats ou les personnels arrivants sur la mise en œuvre des enseignements sur ce territoire : www.education.pf.

En outre, les personnels pourront faire une demande d'étude de leurs droits au bénéfice de la prise en charge des frais de transport auprès du pôle du Vice-rectorat à l'adresse : mad2021@ac-polynesie.pf, ou par téléphone au +689 40 47 84 21.

Des informations complémentaires sont consultables sur le site internet du Vice-rectorat de la Polynésie française : www.ac-polynesie.pf

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

Pierre-Olivier SEMPERE